

---

Causse Bégon - Dourbies - Lanuèjols - Lasalle - L'Estréchure - Les Plantiers - Peyrolles - Revens - St André de Majencoules - St André de Valborgne - St Sauveur Camprieu - Saumane - Soudorgues - Trèves - Val-d'Aigoual

---

Ouverture  
le 1er juillet



# Edito du Président

A travers les compétences obligatoires (développement économique, tourisme, déchets, Gémapi) et optionnelles (social, petite enfance, culture, pacte pastoral, Natura 2000, Maison France Service, filière bois, eau-assainissement ...) qu'elle développe, la Communauté prend une large place dans le quotidien des communes qui la composent.

Le 12 avril 2023, le Conseil communautaire a adopté l'ensemble des budgets (principal ; filière bois ; maison de l'eau ; déchets ; eau-assainissement-spans ; Observatoire Aigoual) sans augmentation des taux de la fiscalité et de la TEOM malgré l'inflation dont l'impact se fait ressentir sur la plupart des postes budgétaires. La totalisation de ces budgets représente une prévision budgétaire de :

- 9 561 186 € en fonctionnement
- 10 971 333 € en investissement

2023 sera principalement marquée par :

- La prise de compétence du service eau-assainissement au 1er janvier
- L'ouverture du Centre d'Interprétation et de Sensibilisation au Changement Climatique prévue le 1er juillet dans le cadre des journées portes ouvertes auxquelles vous serez conviés ; l'inauguration des locaux rénovés et aménagés de l'observatoire est fixée au 7 juillet.
- Le début de la réhabilitation des bâtiments de Prat Peyrot et la construction d'une écurie pour accueillir l'activité cheval sur le massif de l'Aigoual.
- Le début de la construction d'une nouvelle crèche de 30 berceaux sur la commune de Lasalle.

L'action de la Communauté ne se limite pas seulement aux compétences rappelées plus haut mais s'inscrit aussi dans la participation à des structures intercommunales telles que :

- GAL (groupement d'action locale) en association avec les EPCI du Pays Viganais-Cévennes Gangeoises-Piémont Cévenol et Grand Pic St Loup dans le cadre de l'accompagnement de projets publics et privés destinés au développement des entreprises dont les financements proviennent de fonds européen LEADER.
- PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) avec le Pays Viganais ; organe muni d'une équipe d'ingénierie dont la mission est d'accompagner les communes au niveau de la structuration des projets d'investissement et la recherche d'aides au financement des projets de développement territorial tel que le Plan Avenir Montagne ; mais aussi d'apporter un soutien aux élus quant à la stratégie de territoire à mener et la conception de documents cadres tels que le SCOT, CRTE, CTE, CTO, Mobilité, charte forestière.

Ce tour d'horizon très rapide démontre la vitalité de notre communauté dans les différents domaines dont elle a la charge et sa volonté forte de construire, avec vous, les adaptations aux défis qui nous attendent en étroite relation avec le changement climatique (transition énergétique, ressource en eau,...) pour accompagner le développement économique de notre territoire. Cette feuille de route ne serait pas possible sans l'engagement, au quotidien, des conseillers communautaires et des vice-présidents mais aussi de l'ensemble des agents qui, par leur sérieux et leur professionnalisme, œuvrent à l'exercice de toutes ces compétences. En votre nom, je tiens à les féliciter et les remercier.

## Sommaire

Environnement.....	2
Natura 2000.....	3
GEMAPI.....	4
Eau et Assainissement.....	5
Déchets.....	6
Action sociale.....	7
Maison de l'Eau.....	8
Observatoire du Mont Aigoual.....	9
Réglementations.....	11

Suivez nous sur notre page Facebook et sur le site internet



Coordonnées de la Communauté de communes :

L'Espérou : Avenue Georges Fabre - 04 67 82 73 79

L'Estréchure : n°15 le village - 04 66 25 83 41

Adresse mail : c.c@cac-ts.fr

Gilles BERTHEZENE,

Président de la Communauté de communes

Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires"

# Environnement

## La transition écologique du territoire

Sur notre Communauté de communes, cette préoccupation est bien constante et se traduit dans toutes les compétences. Elle est affichée dans le grand projet de l'Observatoire des changements climatiques, et intégrée dans toutes nos actions.

### Un environnement exceptionnel

La Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires" est un territoire remarquable de par sa richesse environnementale. Celle-ci est reconnue par le Parc National des Cévennes, le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (Bien UNESCO et Réserve de Biosphère), par le label Forêt d'exception et la présence de 7 sites Natura 2000 sur son territoire.

Ainsi la première priorité est de préserver les milieux exceptionnels qui la composent : la gestion des sites Natura 2000 et la charte du Pacte Pastoral en sont des applications directes.

### Animation de nombreux projets

En 2015 nous avons adopté un Pacte Pastoral Intercommunal pour faciliter le maintien et la reconquête du pastoralisme, système d'élevage qui est d'intérêt général pour le territoire car il permet le maintien des paysages et de la biodiversité, la réduction du risque incendie, la conservation d'un patrimoine culturel lié aux pratiques de transhumance ou de production locale (pélardon)...

Dans ce cadre, de nombreuses actions sont animées avec l'arrivée d'une chargée de mission en 2017 sur cette thématique.



Photo (c) Emilie Leroy

En 2022, le Pacte pastoral a coordonné un appel à candidature sur la commune de Trèves, fruit d'années de travail pour rendre une installation agricole possible et qui a permis l'arrivée début 2023 d'un jeune couple de chevrier.



Depuis l'année dernière, comme expliqué dans notre dernière gazette, l'évolution du pacte pastoral vers un pacte agro-écologique vise à faire évoluer les pratiques agricoles et alimentaires vers une meilleure prise en compte de notre impact environnemental. Il s'agit d'un projet qui sera co-construit avec les acteurs du territoire. En 2022 deux stagiaires ont commencé un travail d'enquête et de diagnostic qui sera poursuivi cette année.

Ceci grâce à l'arrivée d'une ingénieure d'étude, employée en partenariat avec l'Institut de la Recherche et du Développement et grâce aux financements de la Fondation de France notamment, Marion Fichet et d'une stagiaire, Aloïse Guérin, qui travaillera sur les circuits courts et la pratique des jardins potagers.



### Qu'est-ce que la transition écologique ?

C'est un concept qui vise à mettre en place un nouveau modèle économique et social de manière à répondre aux enjeux écologiques de notre siècle.

- La Communauté de communes essaye d'agir également sur la rénovation des logements pour aller vers moins de gaspillage énergétique : le partenariat
- avec la région dans le dispositif «Rénov'Occitanie» a permis de proposer aux habitants du territoire des permanences de conseillers pour faciliter leurs démarches.



- Autre ressource naturelle abondante localement : le bois. En 2007, la Communauté de communes a initié une activité économique autour du bois avec la construction d'un hangar pour stocker les plaquettes qui servent à alimenter les chaufferies à bois installées sur le territoire. Des nouvelles chaudières sont en cours d'installation, qui pourraient conforter et amplifier cette activité ; la construction d'un deuxième hangar sur la commune de Saumane ou celle des Plantiers est à l'étude.
- Mais le plus grand défi et le plus urgent auquel nous sommes maintenant confronté est bien celui de la ressource en eau, qui va nous contraindre là aussi à modifier nos pratiques et notre consommation.

### Un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

- Dans le cadre du PETR nous travaillons avec la communauté de communes du Pays Viganais à initier des démarches de transition écologique : réflexion sur les mobilités, mise en route d'une charte forestière de territoire pour valoriser au mieux les milieux forestiers, étude pour le développement des énergies renouvelables, etc..



### Contact Pacte pastoral et agro-écologique

Noémie CABANNES  
Tel. 04 66 85 34 42 / 06 74 01 14 30  
Mail : pactepastoral@cac-ts.fr

Pour aller plus loin :





Les sites Natura 2000 sont des espaces naturels protégés à l'échelle de l'Europe. Ils sont surtout la reconnaissance la richesse naturelle de nos territoires. Grâce à cette reconnaissance, des moyens humains et financiers sont alloués

localement pour participer à la préservation de cette biodiversité et conjointement appuyer la transition écologique de nos communes.

La CC CAC-TS, concernée par 7 sites Natura 2000, a en gestion 3 de ces sites, preuve de l'importance du patrimoine naturel pour notre Communauté de communes.

## Sur les 3 sites gérés par la Communauté de communes



### Des agriculteurs engagés

L'histoire agricole, et plus particulièrement pastorale, des vallées Cévenoles et des Causses a fortement participé à l'évolution de nos paysages et par conséquent a influencé et influence toujours la richesse de la biodiversité locale. En 2023, la CC CAC-TS a répondu à un Appel à Projet permettant la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) avec les agriculteurs. Le but de ces contrats : mobiliser des fonds pour accompagner les éleveurs s'engageant en faveur de la biodiversité des sites Natura 2000. D'une part en valorisant les pratiques bénéfiques pour le cortège d'espèces et de milieux naturels faisant la richesse des sites Natura 2000 ; et d'autre part en les accompagnant pour améliorer certaines pratiques afin qu'elles soient le plus favorable possible à ce patrimoine.

Par ce dispositif, la CC CAC-TS participe par exemple à :

- l'entretien de certaines châtaigneraies

Grâce à cet entretien, l'état sanitaire de ces dernières est amélioré et l'ouverture du sous-bois est très favorable pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

- limiter l'embroussaillage et la colonisation par la forêt des milieux naturels dits ouverts et à grande valeur écologique

(richesse de la flore, milieux vitaux pour le développement ou la chasse de certaines espèces...).

Et bien d'autres objectifs de préservation....



## Zoom sur la Vallée du Gardon de St-Jean

Une lettre d'information spécifique à ce site sera diffusée courant 2023. On peut tout de même citer la découverte d'une nouvelle espèce sur le site ! Un tout petit escargot (moins de 2mm) appelé Vertigo étroit dont la présence dans les prés est un indice du bon état du milieu.



## Zoom sur le Causse Noir

- Préserver le Crave à bec rouge

- Le site du Causse Noir est un site d'alimentation privilégié pour l'avifaune locale. Dans ce contexte, la CC CAC-TS participe à la réalisation d'actions pour maintenir les milieux vitaux pour ces espèces. C'est notamment le cas du Crave à bec rouge, petit corvidé reconnaissable à son bec rouge et courbé qui affectionne particulièrement les prairies et pelouses pâturées et/ou fauchées et qui niche dans les parois rocheuses caractéristiques du pourtour des Causses.



- La CC CAC-TS participe à un grand projet d'étude, inter-sites Natura 2000, de la population du sud du Massif Central. Ce projet, porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, vise à mieux connaître cette population en étudiant l'évolution de sa taille, sa capacité à se reproduire et en mettant en évidence des flux génétiques avec d'autres Massifs.

- Avez-vous vu des chauves-souris ?

- Le site Natura 2000 du Causse Noir garde aussi une importance pour les chauves-souris. Mais pour prendre en compte au mieux cet enjeu, la CC CAC-TS a besoin d'améliorer sa connaissance, notamment sur la localisation des colonies. Vous avez des chauves-souris dans votre grenier, vos caves ou une grotte proche de chez vous ?



- Contactez-nous ! Nous viendrons identifier les espèces et vous accompagner pour améliorer la cohabitation avec nos amies ailées. Des financements Natura 2000 sont mobilisables.

- crédits photos : S. Cabannes; CC CAC-TS; S.Worza; O. Gargominy

### Contact

Cécilia MARCHAL :  
04 66 85 34 42  
c.marchal@cac-ts.fr

### Pour aller plus loin

valleegardonsaintjean.n2000.fr  
caussenor.natura2000.fr



Animation financée par :



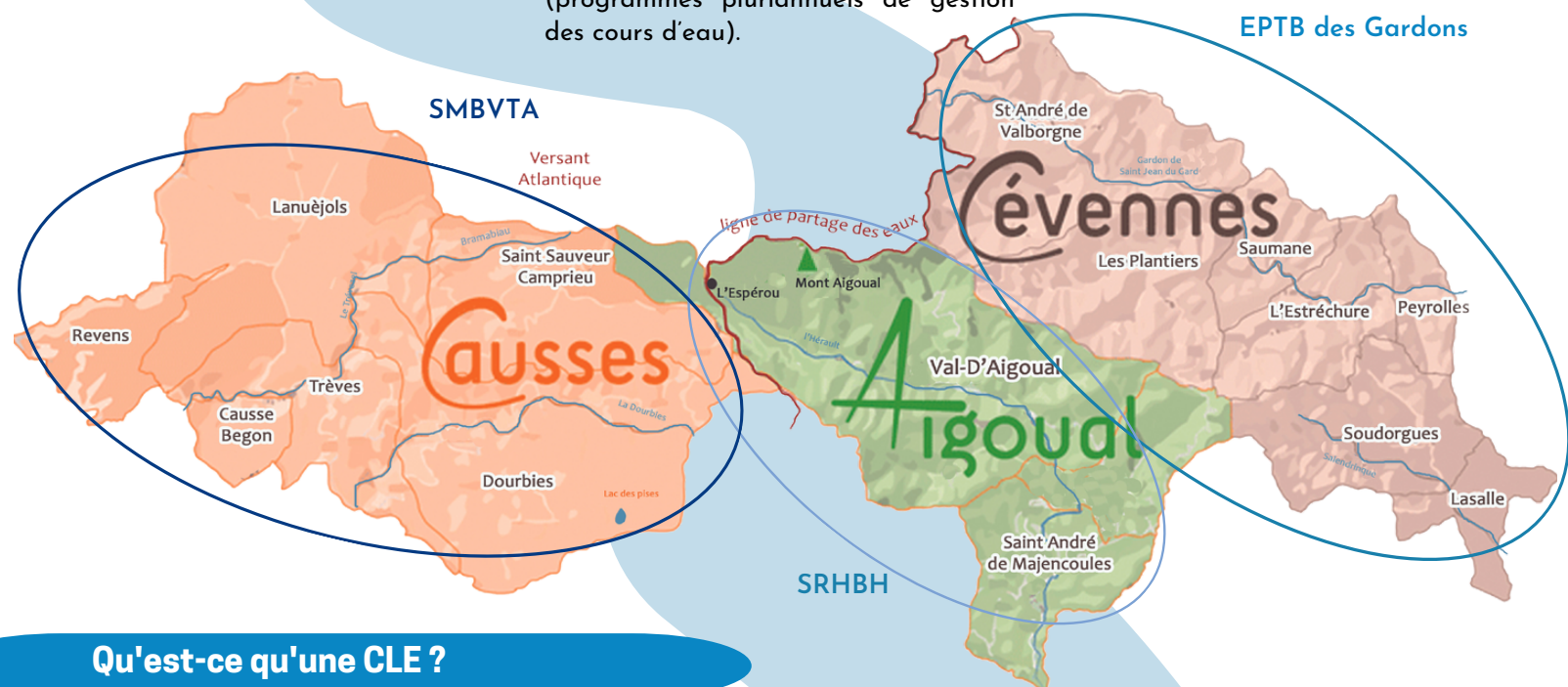
La Communauté de communes a la particularité d'être à cheval sur 3 bassins versants et partagée entre le bassin océanique et le bassin méditerranéen ; ainsi plusieurs structures interviennent sur notre territoire pour cette compétence voici quelques explications.

### A quel syndicat j'appartiens ?

**SRHBH** (Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault), syndicat de travaux s'occupant de la végétation (lutte contre les plantes invasives), travaillant en lien avec l'EPTB de l'Hérault (syndicat d'étude) sur le territoire des communautés de communes de Causse Aigoual Cévennes, Cévennes Gangeoise et Suménoise, Pays Viganais.

**SMBVTA** (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont), syndicat d'études regroupant 59 communes sur trois départements (Aveyron, Gard et Lozère). Comme les deux autres syndicats d'études, il porte les outils de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Tarn amont : SAGE, contrat de Rivière, PAPI (Programme d'actions de préventions des inondations) et PPG (programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau).

**EPTB des Gardons** (Etablissement Public Territorial de Bassin des Gardons), syndicat d'études et de travaux regroupant toutes les communes du bassin versant avec comme domaines de compétence : les inondations, la ressource en eau quantité et qualité, la végétation (lutte contre les plantes invasives), l'entretien des atterrissements, la réduction de la pollution, la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

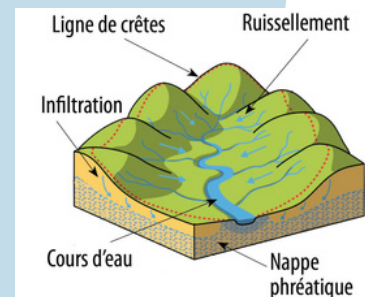


### Qu'est-ce qu'une CLE ?

**CLE** (Commission locale de l'eau) est une sorte de parlement de l'eau regroupant les utilisateurs à l'échelle du bassin versant comme les EPCI, les représentants de l'agriculture, des carrières, du tourisme, loisirs et sports, des moulins, ..., ainsi que les administrations telles que la DREAL, la DDTM, Agence de l'Eau... (liste arrêtée par le Préfet).

Cette commission est animée généralement par un EPTB et a vocation à donner un avis local sur des questions globales pour répondre à des questions spécifiques liées à l'eau, posées par le préfet ou l'administration, ou d'approuver et d'amender des documents d'orientations ; Sage, contrat de rivière, PAPI, plan de gestion de la ressource en eau, plan d'arrêtée sécheresse.

Au sein de l'Association Nationale des Elus de Bassin, nous militons pour que les CLE existent partout sur tous les bassins versants du territoire national et soient dotés de réels pouvoirs (prises de décisions politiques d'aménagement durable) pour exprimer les spécificités locales dans le cadre du grand cycle de l'eau.



Contact :  
Noémie Jeanjean  
Tel : 06 73 57 49 84  
@ : n.jeanjean@cac-ts.fr



Les prévisions météorologiques de Météo France sont peu optimistes, ne privilégient aucun scénario de pluie et tendent vers une augmentation de la température rapidement. En absence de précipitation, les niveaux devraient rester en baisse jusqu'à l'automne 2023, impactant directement la ressource en eau et leurs usagers. L'année 2023 sera sûrement inédite, avec des événements voués à se reproduire. Comme le mentionne l'étude « Eau et climat 3.0 préparons l'avenir, éviter l'ingérable et gérer l'inévitable », le département du Gard subira le changement climatique avec :

- Un réchauffement avéré qui va s'amplifier +1.7° en moyenne depuis 1960, +4° supplémentaires d'ici 2100
- Des précipitations en baisse l'été, plus nombreuses et plus violentes en hiver.
- Des ressources en eau à la baisse avec -30% à -50% des débits des cours d'eau d'été accompagnés de la baisse de la recharge des nappes
- Une hausse des besoins en eau des plantes

## Un climat gardois semblable à l'Andalousie en 2050 et à l'Afrique du Nord en 2100

Le contexte climatique projeté est surprenant et laisse imaginer les conséquences sur la ressource en eau. Cette situation est inédite.

Le rattrapage structurel des réseaux d'eau potable devient une des priorités d'investissement de la régie eau potable et assainissement afin d'assurer la distribution d'eau potable dans les prochaines décennies.

Cependant, si nous anticipons, le quotidien de chacun pourra être amélioré. La régie eau potable et assainissement s'est saisie du sujet et voit l'intérêt de cette structure pour avoir une réflexion globale à l'échelle intercommunale sur l'ensemble de ces problématiques nouvelles.

Elle permet :

- D'être l'interlocuteur entre les instances règlementaires (DDTM, ARS), les financeurs (AERMC, AEAG, CD30,...) afin de répondre aux situations existantes et nouvelles vis-à-vis du changement climatique,
- De répondre à des appels à manifestation d'intérêt ou/et appel à projet lancés par l'AERMC ou AEAG en intégrant ces problématiques de ressources en eau / changement climatique sur le territoire de la CAC-TS
- Réfléchir à une stratégie commune pour lutter contre l'incendie afin de minimiser les prises sur le réseau d'eau potable

La régie eau potable et assainissement CAC-TS a été nouvellement créée depuis le 1er janvier 2023, c'est :

Un conseil d'exploitation composé des élus de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires et qui travaillent sur tous les sujets eau et assainissement (fonctionnement / investissement / gestion des crises...).

## Pensez global, agir local

Chacun peut être acteur à son échelle

Si vous repérez des zones anormalement humides sur votre terrain et/ou sur la voie publique, une fuite d'eau potable est peut-être à l'origine, merci d'en informer la régie eau potable et assainissement.

### - Un service d'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Branchements	Près de 6 300
Réseaux adduction & distribution	Plus de 315 km de canalisations
Captages d'eau	Près de 45 sources et forages
Réservoirs	97 réservoirs de stockage

### - Un service d'Assainissement Collectif (AC)

Branchements	Près de 3 300
Réseaux collecte & transfert	Plus de 60 km de canalisations
Stations d'épuration	20 stations d'épuration

- 4 réunions publiques du 18 au 21 avril 2023 sur le territoire pour expliquer le transfert des compétences eau potable et assainissement. Vous pouvez retrouver la présentation de la réunion et le récapitulatif des questions posées sur le site <https://caussesaignoualcevennes.fr/eau-et-assainissement/>
- De nombreuses réunions au sein de chaque collectivité pour préparer le budget prévisionnel et les projets d'investissement et un travail quotidien avec les collectivités,
- La préparation, le lancement, le suivi des marchés publics sur les études et travaux eau potable et assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAC-TS
- Un travail en lien direct avec les agents communaux en charge du fonctionnement du réseau d'eau potable et d'assainissement,
- La relève des index de consommation dans chaque collectivité courant les mois de juillet/août 2023, réalisée par les agents communaux
- Une seule facturation à l'échelle de la CAC-TS en deux temps, basée sur des prix différenciés par collectivités :
  - L'abonnement avant l'été
  - La consommation pendant le 4ème trimestre

Avoir une position responsable, mesurée, raisonnée et partagée

- Se tenir informé de la réglementation en vigueur sur l'utilisation de l'eau (arrêtés sécheresse...)
- Avoir des gestes écoresponsables dans l'utilisation de l'eau potable
- Mettre en place de la récupération d'eau de pluie

# QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?

## TOUJOURS TROP D'ORDURES MÉNAGÈRES

### Déchets produits par les Français

**51%** d'ordures ménagères

(déchets non triés) qui finissent incinérées ou mises en décharge



**20%** de déchets triés pour être recyclés (emballages, papiers, verre, textiles...)



**29%** de déchets apportés en déchèterie pour être recyclés en majorité



### Les objectifs en France\*

- ▶ -10 % de déchets ménagers en 2020 (par rapport à 2010)
- ▶ -50 % de déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- ▶ 65 % des déchets orientés vers le recyclage en 2025

\*Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

## DES "INTRUS" QUI POURRAIENT ÊTRE VALORISÉS

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Plus des 3/4 de son contenu n'y a pas sa place !



Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclés en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz.

En ajoutant les mouchoirs et autres papiers souillés, on peut même monter à 33 %.



Rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.

- vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
- petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
- médicaments à la pharmacie...

### Trop de produits à usage unique



- ▶ Couches, lingettes, mouchoirs en papier, essuie-tout souillés...
- ▶ Vaisselle jetable (couverts, bouteilles, assiettes...)
- ▶ Barquettes alimentaires de plats préparés
- ▶ Gadgets en plastique
- ▶ Etc.

## COMMENT FAIRE MIEUX ?

**1 Réduire tous les gaspillages**, notamment le gaspillage alimentaire à l'origine de 10 % des déchets.

**2 Consommer autrement :** acheter en vrac, privilégier les éco-recharges, limiter les produits en plastique et les produits jetables...

**3 Trier les papiers et les emballages** pour qu'ils soient recyclés.

**4 Trier les déchets verts et alimentaires** pour les mettre dans son compost ou via une collecte séparée (obligation de généralisation du tri à la source d'ici décembre 2023).

Cette année, les résultats des tris des emballages, des cartons et du verre ont été très bons sur notre Communauté de communes. De ce fait, notre participation au SYMTOMA (Syndicat de traitement et de transports des ordures ménagères et des déchetteries) a baissé de 12 000 euros.

Merci, grâce à vous, aux fruits de vos efforts nous avons de belles performances !

## COMPOSTEUR

Vous ne savez pas où jeter vos épluchures, café... ?

Pensez au composteur !

Pour toute demande envoyez un mail à [service-dechets@cac-ts.fr](mailto:service-dechets@cac-ts.fr)

15 €



## POUR ALLER PLUS LOIN

Que faire de mes déchets : [www.quefairedemesdechets.fr](http://www.quefairedemesdechets.fr)

Pour notre territoire : [www.symtoma.org](http://www.symtoma.org)



# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOUJOURS ACTIVE DANS LE DOMAINE DES ACTIONS SOCIALES

## Développement de l'action sociale

Après la signature en décembre 2021 avec la CAF d'une Convention Territoriale Globale, c'est auprès de la MSA que la communauté de communes a adhéré en décembre 2022 au dispositif Grandir en Milieu Rural.

En juillet 2022 s'est ouvert à Valleraugue, en collaboration avec la Poste et la commune de Val d'Aigoual un nouvel accueil labellisé France Services. Ce service communautaire, qui est organisé avec des relais dans les communes de Camprieu, Dourbies, Lanuéjols et Trèves, vient compléter le service déjà existant à Lasalle et Saint André de Valborgne, le tout constituant le Pôle intercommunal d'Accueil et de ServiceS (PASS).

Au travers de tous ces dispositifs notre collectivité poursuit son engagement en direction des familles et plus largement vers tous les habitants de notre territoire : crèches, Relais Petite Enfance, centres de loisirs, maisons de services au Public, résidence pour personnes âgées.



France Services de Val-d'Aigoual

## Point petite enfance

L'année 2023 est une année chargée pour les crèches du territoire, en effet les effectifs sont à la hausse. Des listes d'attentes se font jour et nécessitent la mise en place d'une commission d'attribution des places.

La fin d'année devrait voir le lancement des travaux de construction d'une nouvelle Crèche à Lasalle d'une capacité de 30 places pour palier le manque de places de la crèche actuelle de 18 places. Cette crèche sera dotée d'équipements en cohérence avec les exigences de la transition écologique tels que panneaux photovoltaïques, récupérateur d'eau de pluie, bassin de rétention.

Esquisse vue de devant



Esquisse vue de derrière

## Dates des accueils de loisirs de cet été

Lasalle du 10 juillet au 25 août

L'Estréchure du 10 juillet au 11 août

Val d'Aigoual du 10 juillet au 11 août

Les Farfadets de l'Aigoual

- Lanuéjols du 10 au 21 juillet
- L'Espérou du 24 juillet au 4 août
- Camprieu du 7 au 18 août

## Du nouveau dans le personnel !

Il faut souligner l'implication, le dévouement et la compétence des personnels qui travaillent dans toutes ces structures.

Saluons les prises de fonction de direction des accueils de loisirs d'Emma à Valleraugue, de Rachel à Lasalle et de Valérie à l'Espérou/Camprieu /Lanuéjols.

Remercions Marie-José dont le départ à la retraite en septembre met fin à un travail remarquable effectué auprès des enfants et des adolescents jusqu'à être à l'initiative de la récente création à Lasalle d'un « Accueil Jeunes ».

Citons également les nouvelles arrivées au Pôle d'Accueil et de Services de Elodie et Frédéric à Valleraugue, nouveaux collègues de Camille et Christine à Lasalle.

La commission Actions Sociales et l'ensemble des élus communautaires restent mobilisés, avec nos partenaires CAF, MSA, Département, Etat et Région, pour constituer les conditions du bien vivre en « Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires ».



# La Maison de l'Eau

## Activités et Sorties Natures

Nouvelle  
exposition  
2023

Ecomusée

# Remous et Débordement

Tout l'été la Maison de l'eau propose des animations, voici le programme :

## Juillet

**Mercredi 5 juillet**

Usages et secrets des rives - de 14h à 17h

**Vendredi 7 juillet**

Sur les traces de Dame Loutre et Mr Castor \* - de 18h à 21h

**Mardi 11 juillet**

Le petit peuple de l'eau - de 10h à 12h

**Mercredi 12 juillet**

Plantes ingénieuses - de 10h à 12h

Escape Game les pieds dans l'eau : Sur la piste des galets perdus de 14h à 17h

Les bruits de la nuit - de 18h à 21h

**Jeudi 13 juillet**

Escape Game dans le musée - de 14h à 17h

Trouvez les tous ! - de 18h à 21h

**Mardi 18 juillet**

Le petit peuple de l'eau - de 10h à 12h

**Mercredi 19 juillet**

Plantes ingénieuses - de 10h à 12h

Escape Game les pieds dans l'eau : Sur la piste des galets perdus de 14h à 17h

Les bruits de la nuit - de 18h à 21h

**Jeudi 20 juillet**

Escape Game dans le musée - de 14h à 17h

Trouvez les tous ! - de 18h à 21h

**Vendredi 21 juillet**

Sur les traces de Dame Loutre et Mr Castor \* - de 18h à 21h

**Mardi 25 juillet**

Le petit peuple de l'eau - de 10h à 12h

**Mercredi 26 juillet**

Plantes ingénieuses - de 10h à 12h

Escape Game les pieds dans l'eau : Sur la piste des galets perdus de 14h à 17h

Les bruits de la nuit - de 18h à 21h

**Jeudi 27 juillet**

Escape Game dans le musée - de 14h à 17h

Trouvez les tous ! - de 18h à 21h

**Vendredi 28 juillet**

Sur les traces de Dame Loutre et Mr Castor \* - de 18h à 21h

**Dimanche 30 juillet** - animation à la foire de Saumane

Sauvegardons nos rivières - de 9h à 18h

## Août

**Mardi 1er août**

Le petit peuple de l'eau - de 10h à 12h

**Mercredi 2 août**

Plantes ingénieuses - de 10h à 12h

Escape Game les pieds dans l'eau : Sur la piste des galets perdus de 14h à 17h

Les bruits de la nuit - de 18h à 21h

**Jeudi 3 août**

Escape Game dans le musée - de 14h à 17h

Trouvez les tous ! - de 18h à 21h

**Vendredi 4 août**

Sur les traces de Dame Loutre et Mr Castor \* - de 18h à 21h

**Mardi 8 août**

Le petit peuple de l'eau - de 10h à 12h

**Mercredi 9 août**

Plantes ingénieuses - de 10h à 12h

Escape Game les pieds dans l'eau : Sur la piste des galets perdus de 14h à 17h

Les bruits de la nuit - de 18h à 21h

**Jeudi 10 août**

Escape Game dans le musée - de 14h à 17h

Trouvez les tous ! - de 18h à 21h

**Vendredi 11 août**

Affût Castor : la rivière et les êtres vivants qui la peuplent \* à partir de 18h - accompagné par un garde du PNC

**Mardi 15 août**

Le petit peuple de l'eau - de 10h à 12h

**Mercredi 16 août**

Plantes ingénieuses - de 10h à 12h

Les bruits de la nuit - de 18h à 21h

**Jeudi 17 août**

Escape Game dans le musée - de 14h à 17h

**Mardi 22 août**

Le petit peuple de l'eau - de 10h à 12h

**Mercredi 23 août**

Les bruits de la nuit - de 18h à 21h

**Jeudi 24 août**

Escape Game dans le musée - de 14h à 17h

Trouvez les tous ! - de 18h à 21h



Contact :  
Tel : 04.66.30.36.55 / 06.72.50.12.42  
@ : maisondeleau@cac-ts.fr

Horaires d'ouverture:

Juillet et Août : tous les jours de 11h à 17h

Septembre : samedi et dimanche de 14h à 18h



# L'Observatoire du Mont Aigoual

Phare scientifique, touristique et culturel



Perché à 1567 m d'altitude, l'Observatoire du mont Aigoual est un haut-lieu de l'histoire environnementale, patrimoniale et scientifique.

Situé au cœur du Parc national des Cévennes, labellisé « Réserve internationale de ciel étoilé », ce phare du sud de la France se dresse, majestueux et glorieux, dans un paysage grandiose qui célèbre la rencontre du ciel et de la terre.

## Un lieu chargé d'histoire

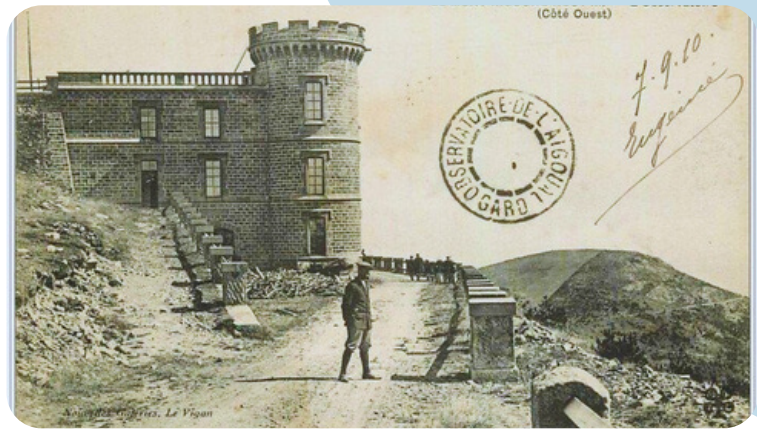
L'ouverture de l'Observatoire du mont Aigoual remonte à 1894, à l'initiative de l'administration des Eaux et Forêts qui avait confié au jeune et brillant ingénieur Georges Fabre la responsabilité de la difficile opération de reboisement du massif de l'Aigoual. La forêt de l'Aigoual est aujourd'hui un écrin de biodiversité qui a obtenu le label « Forêt d'exception » en 2019.

L'Observatoire a permis, dès cette époque, de mesurer et de conserver les données forestières, agricoles et météorologiques. Riche de cette histoire, la station météorologique du mont Aigoual a obtenu le label délivré par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) aux stations dont les observations portent sur plus de 100 ans. L'Observatoire demeure aujourd'hui un témoin privilégié de l'évolution du climat, question devenue cruciale.

## Le changement climatique ?

Découvrir, comprendre et agir !

L'Observatoire prend incontestablement un nouvel élan avec l'élargissement de son questionnement au climat et avec la réhabilitation et le réaménagement du bâtiment historique accueillant une exposition totalement renouvelée. Une exposition qui tente de porter réponse à ce que l'on désigne désormais sous le nom d'urgence climatique et permet de mieux en comprendre les causes, les impacts, les modèles, les scénarios à 10, 20 ou 30 ans... Elle tente également d'identifier et d'anticiper les conséquences pour les territoires en proposant des stratégies d'adaptations et les réponses individuelles et collectives que nous allons devoir porter.



En appui des météorologues qui animent l'exposition et qui s'intéressent, dans « l'atelier-prévision » au temps court (celui du temps qu'il va faire demain, après-demain...), des outils innovants, interactifs et ludiques, adaptés à tous les publics, devraient permettre de percevoir la réalité des changements, et de prendre conscience du poids des activités humaines sur le changement climatique, au moins depuis la révolution industrielle. Chacun peut donner ici son avis, dire ses réserves, son engagement, ses souhaits et confronter son point de vue avec celui des experts et des autres visiteurs.

Au-delà de l'espace de découverte dédié au grand public, des séminaires et des conférences sont organisées tout au long de l'année. L'Observatoire s'inscrit dans une dynamique de formation, d'accueil de chercheurs et de scientifiques afin de développer et structurer la recherche autour du climat sur les territoires. Il conserve ainsi sa vocation première et poursuit l'histoire inaugurée par Georges Fabre et Charles Flahault, à la toute fin du XIXe siècle.



# Un panorama inaignoualable à 360 ° !

C'est aussi une qualité de ciel nocturne incomparable pour observer la voûte céleste.

**Venir au Mont Aigoual est une expérience unique !**

## Le Mont Aigoual en quelques chiffres

164 jours de pluie par an  
avec un total de 1950 mm

270 jours avec des vents  
supérieurs à 60 km/h dont  
100 jours avec des vents  
supérieurs à 100 km/h...



240 jours de brouillard

Par temps clair, plus d'un quart de la France s'offre aux visiteurs : de la chaîne des Alpes à la Méditerranée, du Canigou au Pic du Midi, et du Plomb du Cantal au Puy de Sancy.

## Les records du Mont Aigoual sont impressionnants

- Vent : Rafales à plus de 300 km/h entre le 6 et 7 novembre 1982
- Précipitations : 600 mm en 24 heures en octobre 1963 et février 1964
- Températures : -28 °C en février 1956 et 29,9 °C en juin 2019
- Neige : 1,86 m de neige en 24 heures entre le 16 et 17 février 1976 et plus de 10 mètres cumulés durant l'hiver 1995 / 1996



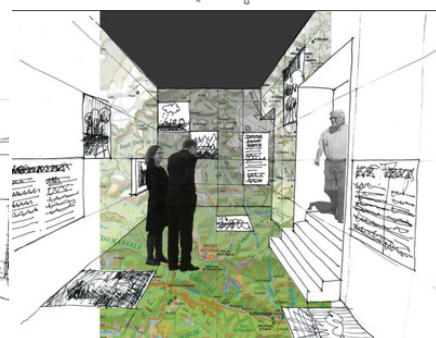
## Ouverture de la nouvelle exposition

**Vous pouvez venir visiter la nouvelle exposition à partir du 1er juillet 2023**

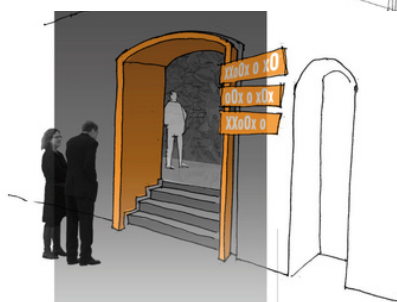
**Horaires d'ouverture :**

**Du 1er juillet au 5 novembre**

Tous les jours  
De 10h à 13h  
& de 14h à 18h



Esquisse de la nouvelle expo



**Le Week-end du 1er et 2 juillet  
Visite gratuite de l'Observatoire  
pour les habitants de la  
Communauté de communes  
Causses Aigoual Cévennes**

*Crédits photos : Météosite du mont Aigoual*

Contact : Observatoire du Mont Aigoual  
30570 VAL-D'AIGOUAL  
Tel : 04.67.42.59.83  
www.aigoual.fr



# L'EMPLOI DU FEU

En matière d'emploi du feu, il y a un principe général, édicté par le code forestier :

« Il est défendu à toute personne autre que le propriétaire de terrains, boisés ou non, ou autre que les occupants de ces terrains du chef de leur propriétaire, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts ainsi que des terrains assimilés soumis aux dispositions de l'article L. 131-4.»

L'apport de feu concerne les feux de végétaux coupés, de végétaux sur pied, ou d'autres matériaux (papiers, palettes, etc.) mais également les barbecues (sauf s'ils sont attenants à l'habitation), et la cigarette (en forêt et sur les voies traversant les forêts).

Dans le Gard, un arrêté préfectoral en date du 31 août 2012 régleme l'emploi du feu, et étend cette interdiction aux propriétaires ou occupants autorisés des terrains :

- **Du 15 juin au 15 septembre**

- Toute l'année si période de sécheresse ou s'il y a du vent avec une vitesse supérieure à 20km/h en moyenne.

A savoir qu'un vent de 20km/h est caractérisé par le fait que les feuilles des arbres et les petites branches remuent.



Mais ces interdictions comportent des dérogations :

- Les rémanents ou produits des travaux imposés par les obligations légales de débroussaillage (végétaux coupés) peuvent être incinérés s'il n'y a pas de solution alternative (compostage, proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts). L'incinération est alors possible du 1er février au 14 juin, avec déclaration préalable en mairie et dans les mêmes conditions que ci-dessus.

- L'autre dérogation concerne les agriculteurs : afin de faciliter l'entretien des surfaces pastorales, ceux-ci peuvent brûler des végétaux sur pied du 16 septembre au 14 juin, mais avec des consignes de sécurité très strictes.

En résumé, compte tenu de l'évolution des sécheresses, qui apparaissent plus longues et plus sévères, il est préférable de ne courir aucun risque et d'essayer de traiter ses végétaux d'une autre façon...d'autant plus que le brûlage de déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement, et notamment des particules en suspension...

Enfin il faut savoir également que 93% des départs de feux sont d'origine humaine (travaux, accident, malveillance...), alors ?  
On compte sur vous !

## L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses.

Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.

### Qui est concerné ?

Dans le Gard, la réglementation forestière impose aux propriétaires de constructions situées à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'une garrigue, de débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de chaque bâtiment.

Un doute subsiste, rendez-vous sur [feux-foret.gouv.fr](https://www.feux-foret.gouv.fr) où un moteur de recherche permet de vérifier si son habitation est concernée.



### Pourquoi est-ce une obligation

Débroussailler les abords des habitations permet de :

- se mettre en sécurité face aux feux de forêt et de végétation
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers
- protéger son cadre de vie, la forêt et l'environnement
- participer activement, à son échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation.

### Les Sanctions

Les services de l'État effectuent régulièrement des contrôles dans le département. Les sanctions possibles vont d'une contravention de 135 € à des amendes pouvant aller jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé ou encore des travaux d'office aux frais du propriétaire.

Apport du feu réprimé par l'article R-163-2 du Code Forestier - contravention de 4ème classe (135€).

Liens utiles : <https://www.gard.gouv.fr> Gestion-du-risque-feu-de-foret

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)